

TABLEAU COMPARATIF

	Régime actuel en vigueur à la Banque de France	Projet de la Banque (à compter du 1^{er} avril 2007)	Régime de la Fonction Publique (en vigueur depuis le 1^{er} janv. 2004)	Régime Général (modifié par la loi du 21 août 2003)
Durée de cotisation nécessaire pour une retraite à taux plein	37.5 ans	40 ans (en 2012) 41 ans (en 2013)	40 ans (en 2008) 41 ans (en 2012)	40 ans (départ en retraite avant 2009) 41 ans (départ en retraite à compter du 1 ^{er} janvier 2009)
Limite d'âge	60 ans (sauf exceptions : 55 ans)	65 ans (sauf exceptions : 55 ans)	65 ans	65 ans
Taux et assiette de cotisation de la pension de base	7.85 % du traitement de base	7.85 % du traitement de base	7.85 % du traitement de base	6.65 % du salaire (limité au plafond de la SS : 2589 €) + 0,10 % sur la totalité du salaire
Montant de la pension de base	2 %/an (75 % maximum) sur la base du traitement des 6 derniers mois d'activité	Sur la base du traitement des 6 derniers mois d'activité	Sur la base du traitement des 6 derniers mois d'activité	50 % X moyenne des salaires des 25 meilleures années d'activité dans la limite du plafond de la SS
Taux et assiette de cotisation de la pension complémentaire	Pas de cotisation	7.85 % des alloc. spéciales + primes de bilan et de productivité avec compensation salariale	5 % des primes et indemnités de toute nature + heures supplémentaires	Cotisation variable au régime complémentaire (ARRCO, AGIRC) Au minimum 6 %
Montant de la pension complémentaire	Bénévolence + alloc. voyage représentant 14 % en moyenne de la pension de base	Pension de base majorée des 14 %	En fonction du nombre de points acquis (la valeur du point est calculée annuellement et varie à la hausse comme à la baisse)	
Décote	Sans objet	1.25 % par trimestre, dans la limite de 20 trimestres (25 % de minoration maximum)	1.25 % par trimestre, dans la limite de 20 trimestres (25 % de minoration maximum)	1.25 % par trimestre, dans la limite de 20 trimestres (25 % de minoration maximum)
Prise en compte de l'ancienneté	Sans objet	Congé de fin de carrière (à partir de 25 ans d'ancienneté)	Aucune	Aucune
Indexation des pensions	En fonction de l'augmentation des salaires à la Banque	Sur l'indice des prix hors tabac	Sur l'indice des prix hors tabac	Sur l'indice des prix hors tabac
Cessation Progressive d'Activité (CPA)	Sans objet	Etre âgé d'au moins 57 ans (en 2007) et justifier de 33 années d'assurance dont 25 ans minimum d'ancienneté à la Banque	Etre âgé d'au moins 57 ans (en 2008) et justifier de 33 années d'assurance dont 25 ans d'ancienneté en tant que fonctionnaire	Etre âgé d'au moins 60 ans et justifier de 37.5 ans d'assurance